

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 mars 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

LA SITUATION DE LA FEMME

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE METTRE FIN AU
TRAITEMENT INJUSTE À L'ÉGARD DES FEMMES FAISANT PARTIE
DE LA POPULATION ACTIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente concernant l'injustice des lois fiscales dont sont victimes un nombre croissant de femmes mariées qui travaillent à plein temps dans des fermes familiales, des exploitations de pêche et de petites entreprises non constituées en société.

Étant donné qu'une proposition qui visait à réparer cette injustice figurait dans une série d'amendements aux droits de la femme présentés récemment par notre parti et que les députés ministériels ont rejeté en bloc même si cette proposition était loin de leur déplaire, pour donner à la Chambre la chance de se prononcer sur cette proposition particulière, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que le gouvernement agisse immédiatement pour mettre fin à cette injustice en mettant au point des politiques favorisant la participation des femmes à l'exploitation des fermes et des entreprises familiales non constituées en corporation en autorisant la déduction des salaires payés aux femmes.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, pour présenter une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES FEMMES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que les chiffres relatifs à la population active publiés il y a quelques jours indiquaient une nouvelle hausse du taux de chômage chez les femmes, le taux officiel atteignant 10.1 p. 100, ou 412,000, et que le taux non officiel est maintenant de 16.8 p. 100, ou 740,000, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre insiste auprès du gouvernement pour qu'il présente, dans le cadre d'un ensemble de nouvelles mesures destinées à combattre le chômage, des solutions précises pour remédier à l'injustice dont sont victimes les Canadiennes.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MOYEN-ORIENT—UN CONTINGENT MILITAIRE CANADIEN POUR
LE MAINTIEN DE LA PAIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une question pressante et urgente. Étant donné que la résolution adoptée hier par le Conseil de sécurité des Nations Unies prévoit l'envoi au Sud-Liban d'une force de l'ONU pour confirmer le retrait des forces israéliennes et surveiller le maintien du cessez-le-feu, ce qui équivaut à faire de cette région une zone démilitarisée, je propose, avec l'appui du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker):

Que la Chambre informe le gouvernement du Canada qu'elle appuie cette résolution de l'ONU, et qu'elle invite le gouvernement à faire savoir aux Nations Unies que le Canada est prêt à fournir le nombre de militaires suffisant pour participer à une mission qui viserait clairement à maintenir la paix entre les Israéliens et les Palestiniens et, partant, à susciter un climat propice à une paix permanente au Moyen-Orient.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Diefenbaker: C'est le premier ministre qui a dit non.

M. Trudeau: Oui, c'est moi qui ai dit non.

M. Diefenbaker: Je tenais à ce qu'on le sache.